

Madame Geneviève Darrieussecq
**Ministre déléguée en charge des
personnes handicapées**

Le 17 novembre 2022

Madame la Ministre,

Alors que les groupes de travail préparatoires de la future Conférence Nationale du Handicap (CNH) vont tenir leur première réunion, je me permets de solliciter votre attention, au nom du Collectif Handicaps, sur les enjeux qui y seront traités.

Les sujets ne manquent pas : qui ne fait pas le constat que douze ans après la ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées, que les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap continuent d'être bafoués ?

Six ans après la première élection du président Emmanuel Macron, la prochaine CNH ne pourra pas se limiter à quelques annonces non pilotées et non financées. Les travaux préparatoires doivent donc déboucher sur une programmation pluriannuelle cohérente, avec des engagements budgétaires fléchés pour pallier ces violations aux droits constatés dans toutes les activités de la vie sociale. Des lois de finances ou de financement de la sécurité sociale rectificatives seront certainement à prévoir en 2023.

Nombre d'attentes sont régulièrement rappelées par les associations représentatives des personnes concernées et de leurs proches aidants et ne peuvent faire l'objet de nouveaux reports – à commencer par le recueil des besoins et aspirations des personnes en situation de handicap dans les territoires.

Pour chaque groupe de travail, des enjeux structurants doivent être traités, en partant des postulats précisés en annexe de ce courrier.

Concernant l'école inclusive, il est inacceptable que le droit fondamental à l'Education et l'accès à l'école de la République ne soient toujours pas mis en œuvre pour tous les enfants en situation de handicap. Le système actuel étant arrivé à bout de souffle, les travaux doivent se concentrer sur les modalités d'un véritable acte II de l'école inclusive (accessibilité des locaux, des méthodes pédagogiques, lisibilité des dispositifs, formation des professionnels de l'éducation, etc.).

Sur le plein emploi, l'ordre du jour doit évidemment s'intéresser à l'accès à l'emploi (France Travail, emploi accompagné, etc.), mais aussi au maintien dans l'emploi (sécurisation des parcours professionnels, lutte contre les licenciements pour inaptitude abusifs, ressources des travailleurs handicapés et de celles et ceux qui ne peuvent travailler, etc.), à l'accès à la formation professionnelle et aux droits des travailleurs handicapés (rémunération, valorisation des compétences, retraites, etc.).

S'agissant de l'accessibilité (des transports, du bâti ou du numérique), nous attendons une stratégie nationale, avec des objectifs clairs, un calendrier et des moyens dédiés. La promesse des « fonds territoriaux d'accessibilité » doit se concrétiser au terme de ces concertations. Les personnes en situation de handicap doivent enfin pouvoir jouir de leur liberté d'aller et venir (à travers des transports publics 100% accessibles notamment), et celle de choisir le lieu dans lequel elles habitent (avec pour ambition de produire davantage de logements accessibles et de développer d'autres solutions d'habitats au-delà de l'habitat inclusif). La transposition de la

directive européenne sur l'accessibilité des biens et services et sur l'accessibilité de tous les services en ligne (publics comme privés) doit également être abordée.

L'amélioration du droit et de l'accès à la compensation doit être le cœur des débats du groupe de travail sur la simplification des parcours des personnes. Cela passe par la suppression de la barrière d'âge des 60 ans, la revalorisation des tarifs PCH, la fin des inégalités de traitement entre MDPH, la prise en considération de toutes les situations de handicap, la révision des concours de l'Etat aux Départements pour la PCH, etc.

Au sujet de l'offre médico-sociale, les premiers échanges évoquent des débats sur sa « simplification » ; le Collectif Handicaps préférerait parler d'une adéquation de l'offre aux besoins. En effet, pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap (en particulier celles sans solution ou avec des solutions insatisfaisantes), l'offre doit s'adapter aux besoins sur chaque territoire. Or, le constat actuel est celui d'une véritable pénurie en matière d'offre. Celle-ci doit non seulement être développée et diversifiée pour réellement correspondre aux souhaits et besoins de la personne et ne plus être dictée uniquement en fonction des solutions d'accompagnement disponibles. Ce groupe de travail doit aussi identifier les moyens nécessaires pour permettre le respect du libre choix et des droits des personnes accompagnées (en établissement ou à domicile).

Par ailleurs, le Collectif Handicaps souhaite que cette concertation mette à l'agenda du quinquennat des sujets essentiels à la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap tels que la reconnaissance des aidants, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, la santé, la communication alternative et améliorée, les violences sexistes et sexuelles, y compris contre les enfants, etc. Il se demande dans quelles mesures des contributions annexes seront prises en compte dans la future CNH.

Si nous avons regretté la composition des groupes de travail, qui ne garantit pas une véritable co-construction, nous participerons à tous les travaux préparatoires de la CNH, dans un esprit constructif. Mais, vous l'aurez compris, nous serons exigeants pour qu'ils donnent lieu à de réelles avancées en matière d'accès aux droits.

Enfin, pour garantir une concertation de qualité, certaines conditions doivent être réunies : accessibilité des réunions, possibilité de suivre les réunions à distance, ordre du jour fixé à l'avance, documents transmis au moins une semaine à l'avance dans des versions accessibles, rédaction de comptes-rendus amendables, possibilité de réagir, calendrier prédéfini, etc.

Le Collectif Handicaps reste évidemment à votre disposition pour échanger davantage sur tous ces sujets. Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps

Copie à : M. le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées ; M. le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse ; M. le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ; M. le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ; M. le ministre délégué chargé des Transports ; M. le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications ; Mme la conseillère handicap du Président de la République ; Mme la Secrétaire générale du SG CIH ; M. le Président du CNCPPH ; Mmes et MM. les co-pilotes des GT CNH